

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS -
Concession ayant pour
objet le transport des
personnes à mobilité
réduite.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
13/06/17

Date d'affichage :
14/06/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibérations en date du 24 mars 2016 et du 16 janvier 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'une gestion déléguée pour le transport des personnes à mobilité réduite, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 6 ans, et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence correspondante, sur le fondement des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Après sélection des candidats admis à présenter une offre, la commission ad hoc réunie le 16 mai 2017, a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec les candidats suivants :

- SYNERGHIP (SPTA) (54 – HEILLECOURT)
- LASTRAD – ASSOCIATION TRANSPORT ADAPTE (02 – SAINT-QUENTIN)

Les négociations se sont déroulées le 23 mai 2017 sous la responsabilité de Monsieur le Président.

A l'issue, et conformément à l'avis rendu par la commission de concession le 16 mai 2017, il ressort que l'offre de l'association SYNERGHIP, au regard des critères de jugement des offres, s'avère la plus adaptée pour gérer le service dans des conditions économiques et de qualité de service satisfaisantes.

Au bénéfice de ces précisions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants,

Vu les délibérations du conseil de communauté du 24 mars 2016 et du 16 janvier 2017 approuvant le principe d'une concession pour l'exploitation du services de transports des personnes à mobilité réduite,

Vu les procès verbaux de la commission de concession relatifs à l'examen des candidatures et des offres,

Vu le projet de contrat de concession et ses annexes,

Vu les autres pièces du dossier,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de publicité et de mise en concurrence effectuée, l'offre finale de l'association SYNERGHIP répond de façon satisfaisante, sur tous les aspects, aux attentes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de contrat et ses annexes correspondantes ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Philippe CARMELLE, M. Olivier TOURNAY, Mme Edith FOUCART.

Se sont abstenue(s) : M. Jean-Marie GONDRY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39563A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation